



Squatteur dans un bien dont je suis le locataire.

Par **Antoine7675**, le **30/12/2012** à **16:15**

Bonjour,

J'ai signé un baille en 2003 pour un logement que je devais occuper avec une autre personne. Seul mon nom apparait sur le baille.

Je n'ai jamais emménagé dans cet appartement. Au moment de l'emménagement, j'ai rencontré le bailleur (une agence) avec l'occupant pour changer le nom du baille. Ils ont indiqué qu'ils le feraient après 6 mois de loyers collectés dans les temps auprès de l'occupant (entretien dans l'agence, sans trace écrite). Je n'ai pas vérifié au bout de 6 mois.

Le bailleur avait connaissance du fait que je n'occupais pas les lieux et m'envoie d'ailleurs encore à ce jour des courriers avec mon nom et celui de l'occupant.

Jusqu'à l'été 2009, l'occupant était supporté financièrement par son père qui payait le loyer avec régularité. Je n'ai pas reçu un seul courrier à mon domicile (différent de cet appartement) de 2003 à 2009. A l'été 2009, le père de l'occupant est décédé. L'occupant n'a jamais depuis payé un loyer.

Quelques mois après l'arrêt des paiements, l'agence a trouvé mon adresse actuelle et m'a demandé de payer ces loyers, avec pénalité de retard, biensur.

J'ai pu à l'époque reprendre contact avec l'occupant et nous nous sommes mis d'accord sur le fait que je règle 3 mois de loyers (mon préavis) pour lui permettre de trouver un logement social ou quelqu'un de sa famille pour l'héberger. Je n'ai néanmoins pas arrêté le baille, car il contient une mention de paiement de loyer en double si le bien n'est pas libéré et je ne

souhaitais pas prendre de risque sur ce point.

Depuis, l'occupant ne répond à aucun de mes appels/courriers.

A ce jour:

- Je paie encore tous les mois ce loyer
- Je n'ai aucun moyen d'accès à l'appartement (pas de clé)
- Aucun contact avec l'occupant
- L'agence connaît bien la situation, mais peut seulement me dire "si vous souhaitez mettre fin à ce contrat, il faut que la personne parte d'elle même"
- Je n'ai pas de contrat d'assurance, ni d'entretien de la chaudière à gaz. Au moment de mon départ, l'occupant en avait un, je ne sais pas s'il est encore valide.

Comme vous pouvez l'imaginer, cette situation est particulièrement pesante moralement et financièrement.

Pouvez-vous me donner des pistes d'action à entreprendre? Organismes à contacter?

Merci d'avance pour vos réponses.

Antoine.

Par **cocotte1003**, le **30/12/2012** à **17:11**

Bonjour, avez vous donner votre préavis au bailleur par LRAR ou par huissier, cordialement

Par **Antoine7675**, le **27/01/2013** à **18:31**

Bonjour, je n'ai pas donné préavis, car ne sachant pas libérer les lieux, le loyer exigible après la date de préavis serait doublée...

Par **alterego**, le **27/01/2013** à **18:51**

Bonjour

Cette histoire est insensée. Vous êtes complètement à coté de la plaque, vous n'avez cessé d'aggraver la situation, la votre en particulier. Tel n'était pas le but, nul n'en doute.

Prenez un avocat. Seul vous n'aboutirez à rien.

Cordialement